



## Achat immobilier en mon seul nom ou avec mes 2 enfants majeurs ?

Par **ManuePrasz**, le **23/04/2019** à **16:50**

Bonjour Maître,

Je m'apprête à faire un achat immobilier, et j'aurais aimé avoir un conseil de votre part. Je suis veuve et j'ai 2 enfants majeurs. Concernant l'aspect fiscal et par la suite successoral, je me demande si j'ai intérêt à acheter la maison à mon seul nom, ou s'il serait préférable d'acheter avec mes enfants (à savoir que nos 3 noms apparaîtront sur l'acte de vente).

Serait-il possible d'avoir votre avis dans un délai proche ? (car la signature du compromis va se faire dans les jours qui viennent)

Je vous remercie de votre promptitude et vous adresse, Maître, mes respectueuses salutations.

Par **youris**, le **23/04/2019** à **16:59**

bonjour,

une précision ? si vous achetez avec vos 2 enfants, paieront-ils leurs parts de leurs propres deniers ou avec une donation de votre part ?

le mieux est de demander conseil à votre notaire qui connaît votre situation familiale.

la réponse dépend si vous voulez gérer seul ce bien ou le gérer en indivision qui n'est pas toujours simple puisque l'unanimité est en principe requise pour les actes importants.

il existe la solution du démembrement, vous achetez l'usufruit et vos enfants la nue-propriété.

salutations

Par **ManuePrasz**, le **23/04/2019** à **17:09**

Mes enfants apporteraient avec leurs propres deniers 10% chacun. J'apporterai 80%.

Leur participation à l'achat signifierait-elle des avantages lors de la succession après mon décès ?